

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUBERVACANCES-LOISIRS DU MERCREDI 4 MARS 2020

## **ETAIENT PRESENTS :**

Christophe Arab - *Représentant titulaire des parents*  
Marc Assalit - *Membre de droit*  
Joinna Ayed Khadra - *Représentante titulaire des parents*  
Nabil Baziz - *Représentant suppléant des parents*  
Lelia Ben Cheick - *Représentante suppléante des parents*  
Aurélia Bresset - *Représentante titulaire des parents*  
Berrin Cetin - *Représentante titulaire des parents*  
Nicole Cossard - *Membre active*  
Lionel Donnet - *Membre de droit*  
Laurence Grare - *Adjointe à la Maire, déléguée à l'enfance, Membre de droit*  
Patrice Lavaud - *Membre actif*  
Florencio Martin - *Président, représentant titulaire des parents*  
René Sylva - *Représentant suppléant des parents*  
Jacques Viguier - *Membre actif*  
Naouale Zakhnine - *Représentante suppléante des parents*

## **ADMINISTRATION :**

Stéphanie Alberto - *Responsable des centres de loisirs*  
Célia Bacchini - *Directrice d'Aubervacances-Loisirs*  
Souad Baouia - *Responsable des centres de vacances*  
Camille Borgeais - *Responsable administrative*

## **ETAIENT REPRESENTES :**

Hassen Allouache - *Membre de droit (pouvoir à mi-conseil)*  
Yonel Cohen-Hadria - *Membre adhérents collectifs*  
Lydia Kerleau - *Membre active*  
Jacqueline Leguillard - *Représentante titulaire des parents*

## **ETAIENT EXCUSES :**

Tassadit Amrane - *Représentante suppléante des parents*  
Zina Benidjer - *Représentante suppléante des parents*  
Najate Bouddou - *Représentante titulaire des parents*  
Sabrina Cherifi - *Représentante titulaire des parents*  
Christophe Fasolato - *Représentant suppléant des parents*  
Kahina Haouchine - *Représentante suppléante des parents*  
Naoual Lesfar - *Représentante suppléante des parents*  
Lamia Rihani - *Représentante suppléante des parents*  
Ryad Satouri - *Représentant suppléant des parents*

## **ETAIENT ABSENTS :**

Dalila Halit Carta - *Représentante titulaire des parents*  
Ibtissem Kabbaj - *Représentante titulaire des parents*  
Vanessa Kenge Bikebi - *Représentante titulaire des parents*  
Marc Meneghin - *Représentant suppléant des parents*  
Guillaume Sanon - *Membre de droit*  
Larissa Sarduy - *Représentante suppléante des parents*  
Khoukha Slamani - *Représentante suppléante des parents*  
Antoine Wohlgroth - *Membre de droit*

## **Ordre du jour**

- Approbation du dernier compte-rendu
- Temps d'échanges avec les parents représentants
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2020
- Points divers

M. Florencio Martin ouvre la séance à 19h05.

Le quorum est atteint car 16 membres sont présents et 3 sont représentés.

M. Florencio Martin soumet le dernier compte-rendu à l'approbation du conseil.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité des présents et représentés.

M. Florencio Martin passe ensuite au point suivant à l'ordre du jour : « Temps d'échanges avec les parents représentants ».

Mme Lelia Ben Cheikh, parent représentante de la maison de l'enfance Jacques Solomon, prend la parole concernant la mise en place du self-service à l'école Frida Kahlo lors des vacances scolaires. Elle signale que ses enfants se plaignent de cette organisation. Ils ne mangent plus avec leurs copains, les plateaux sont trop lourds notamment pour le plus petit, ils attendent beaucoup avant de manger.

Elle ajoute que lors des temps de vacances, les enfants sont particulièrement nombreux sur cette maison de l'enfance et que l'organisation du temps de repas est d'autant plus compliquée.

Mme Célia Bacchini répond que, suite à la mise en place du double plat depuis septembre 2019, les équipes d'animation se trouvaient dans l'obligation de servir les enfants et passaient une grande partie du repas debout.

Pour mettre un terme à cette situation, l'association a demandé le passage en self sur les lieux de restauration où cela était possible.

Elle ajoute que le scénario envisagé par l'association est différent de la situation réelle, le passage en self ayant soulevé d'autres difficultés. Pour la maison de l'enfance Jacques Solomon, la principale difficulté rencontrée lors des vacances scolaires est la fermeture du réfectoire de l'école Edgar Quinet pour travaux. Cette dernière a contraint l'ensemble des enfants et des animateurs (soit en moyenne 170 enfants et adultes) à manger au sein du réfectoire Frida Kahlo.

Elle ajoute que le travail effectué se fera en 2 temps :

- Faire en sorte que les 2 réfectoires soient utilisés lors des vacances scolaires,
- Poursuivre le travail entamé avec la Direction Enfance et la responsable du service restauration en confrontant les différents arguments des professionnels.

Mme Célia Bacchini signale que l'association est bien consciente que la situation actuelle n'est confortable ni pour les enfants ni pour les équipes d'animation.

M. Marc Assalit prend la parole et déclare que le self-service est une organisation en cours sur une majorité de villes en temps scolaire en France. Lorsque l'organisation est travaillée, le système fonctionne bien. Cela contribue au développement de l'autonomie chez l'enfant. Il ajoute que ce système est en cours sur certaines écoles à Aubervilliers avec un taux d'encadrement moindre que celui appliqué en centre de loisirs, sans difficulté majeure.

Il conclut en informant le conseil qu'un travail reste à mener à ce sujet. Une amélioration de la situation à la maison de l'enfance Jacques Solomon pourrait effectivement passer par l'ouverture des 2 sites de restauration (Quinet et Kahlo) sur les prochaines vacances.

Mme Laurence Grare prend la parole et signale qu'au vu des effectifs accueillis au sein de cette structure, il faudrait envisager l'ouverture de la maison de l'enfance Frida Kahlo pour désengorger Jacques Solomon.

Mme Stéphanie Alberto ajoute que, dans l'état actuel des choses, l'organisation du temps de repas contraint l'équipe d'animation de la maison de l'enfance Jacques Solomon à raccourcir le temps d'activité.

Mme Lelia Ben Cheikh demande pourquoi la maison de l'enfance Frida Kahlo n'est pas ouverte.

M. Florencio Martin répond que la construction des logements prévus à proximité de l'école et du centre de loisirs Frida Kahlo a pris du retard. De fait, le taux de remplissage de l'école n'était pas suffisant pour ouvrir une structure.

Mme Célia Bacchini ajoute que l'association effectue des points réguliers concernant les enfants scolarisés à l'école Frida Kahlo et qui fréquentent la maison de l'enfance Jacques Solomon. Ils varient actuellement entre 20 et 30 enfants.

Mme Lelia Ben Cheikh demande si l'ouverture du centre de loisirs n'attirerait pas des enfants ne fréquentant pas forcément la maison de l'enfance Jacques Solomon.

Mme Laurence Grare répond qu'effectivement, les groupes scolaires récents incluent un accueil de loisirs maternel et un accueil de loisirs élémentaires. Pour le moment, l'école élémentaire Frida Kahlo n'est pas au maximum de ses capacités d'accueil.

Mme Célia Bacchini prend la parole et signale aux administrateurs que, si beaucoup d'enfant fréquentent la maison de l'enfance Jacques Solomon, que la réglementation en matière de sécurité est respectée.

Mme Lélia Ben Cheikh répond qu'effectivement, lorsque les parents déposent et viennent récupérer leurs enfants, ces derniers sont très nombreux dans les salles d'activités.

Mme Stéphanie Alberto prend la parole et déclare que, si les enfants sont nombreux lors des temps d'accueil, ils sont immédiatement répartis sur différentes activités, installations sportives ou sorties une fois l'accueil terminé. L'équipe de Direction travaille en amont à la meilleure répartition des groupes d'enfants afin que ces derniers soient accueillis de manière confortable dans la structure.

Elle ajoute que pendant les vacances scolaires, les collégiens sont très nombreux sur la maison de l'enfance Jacques Solomon. Par conséquent, ils sont accueillis à Solomon puis se déplacent à Frida Kahlo où un espace leur est dédié.

Plusieurs administratrices présentes interrogent l'association sur la remise en place du prélèvement bancaire pour le règlement des factures des centres de loisirs.

Mme Camille Borgeais répond que le nécessaire a été fait pour trouver une solution. Le prélèvement sera de nouveau testé sur la facturation de février 2020.

M. Christophe Arab, parent représentant de la maison de l'enfance Jacques Solomon prend la parole et signale que plusieurs parents ont fait remonter un manque de projets sur l'année, une baisse en qualité comparativement aux années précédentes. Il ajoute que ces remarques sont à prendre avec prudence, en fonction des retours des enfants concernés.

Mme Célia Bacchini répond qu'effectivement et sans surprise, la nouvelle équipe de Direction a consacré une grande partie de son temps à l'organisation générale de la structure. Les projets et les thématiques vont se mettre en place progressivement.

Mme Lelia Ben Cheikh demande ce qu'il en est de l'accueil des enfants en grande section de maternelle sur les accueils de loisirs élémentaires l'été.

Mme Célia Bacchini répond que ce sujet est en travail. Suite au bilan de l'été 2019, les équipes de Direction des centres de loisirs ont fait des retours à la Direction de l'association, retours que cette dernière a transmis au Bureau de l'association.

Mme Lélia Ben Cheikh demande quand les parents seront informés de la décision prise et ce dans une problématique d'organisation familiale quotidienne pour l'été.

Mme Célia Bacchini répond que cette information pourrait éventuellement être abordée lors du prochain conseil d'administration.

M. René Sylva, parent représentant de la maison de l'enfance Jacques Solomon, prend la parole et déclare que ce conseil est pour lui le premier et le dernier car sa famille s'apprête à déménager. Il ajoute qu'il tenait cependant à être présent pour remercier l'association du travail engagé. Il ajoute que, sur la ville d'Aubervilliers, il y a des professionnels de l'enfance efficaces. Les équipes travaillent avec des moyens pas nécessairement suffisants et, dans ce contexte, il est important de dire ce qui va bien pour motiver les professionnels.

Mme Aurélia Bresset prend la parole et demande où en sont les travaux concernant la maison de l'enfance Tony Lainé. Elle ajoute que si beaucoup de visites ont été effectuées et si des travaux ont d'ores et déjà eu lieu, les parents restent dans l'attente de deadline sur les éléments restant à effectuer (notamment la pose de rideaux pour limiter la chaleur l'été).

Mme Célia Bacchini répond que le travail se poursuit. Elle informe que la réflexion engagée cette année se fait sur une échelle plus générale en matière de travaux. L'association recense actuellement l'ensemble des besoins sur les différentes structures. Cela va permettre aux services techniques d'établir un diagnostic et de prioriser les différentes interventions.

Mme Berrin Cetin demande quand les parents seront informés de la priorisation des travaux sur les structures de l'enfance.

M. Marc Assalit répond que les priorités sont définies par la Direction des Bâtiments et des Moyens Techniques de la manière suivante :

- Travaux répondant à des problématiques de sécurité,
- Travaux structurants dans les écoles,
- Reste des travaux.

M. Hassen Allouache ajoute que la partie réglementaire est respectée sur les écoles et au sein des Accueils Collectifs de Mineurs. Les travaux restant à effectuer relèvent du cadre de vie. Concernant la problématique de chaleur l'été dans les différents lieux d'accueil de la ville, une réflexion sur le long terme est en cours avec un nouveau programme d'investissement lié à la transition écologique (qui passe notamment par la construction de cour plantée dans les nouveaux groupes scolaires).

Mme Naoulae Zakhnine prend la parole concernant la tarification des mini-séjours pour les enfants du dispositif 10/13 ans. Elle informe l'administration que malgré un Taux de Participation Individualisé calculé en début d'année, on l'a informé qu'elle paierait le tarif maximum concernant le mini-séjour.

Mme Camille Borgeais lui répondra après avoir vérifié les éléments.

Mme Aurélia Bresset demande ce qu'il en est concernant le *Covid-19* et les mesures prises par l'association.

M. Hassen Allouache prend la parole et informe le conseil que suite à sa dernière rencontre avec le Préfet, il a été informé que le pays sortait de la phase 1 du virus. La France rentre en phase 2 où le pays se prépare à la circulation totale du virus. Les foyers épidémiques (clusters) ne sont plus en quatorzaine depuis lundi soir. Les mesures préconisées restent les mêmes à savoir des mesures d'hygiène (lavage de mains réguliers).

Si le pays entrait en phase épidémique, les séjours et classes transplantées en France, même au sein des clusters et à l'étranger seraient autorisés.

Les départs en classe de neige organisés à l'échelle de la ville sont en mis en attente d'une décision de l'Inspection.

Il ajoute qu'il faut être vigilant quant à l'hypermédiatisation du *Covid-19* et signale que le virus a, jusqu'à présent, fait moins de victime que la grippe.

Mme Berrin Cetin demande quelles sont les préconisations pour les enfants immunodéficients.

M. Marc Assalit répond que seul un médecin pourrait apporter ces préconisations.

Mme Célia Bacchini prend la parole et signale que l'association reçoit des consignes régulièrement de la part de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Les consignes sont ensuite transmises aux Directions des équipements de l'enfance.

Mme Stéphanie Alberto informe le conseil que, pour le moment, seule une soirée famille a été annulée. L'association s'interroge sur le maintien d'évènement de plus grande ampleur (les Petites Foulées par exemple).

M. Hassen Allouache ajoute que seuls les évènements rassemblant plus de 5000 personnes dans un endroit confiné ont vocation à être annulés pour le moment.

Mme Célia Bacchini prend la parole et signale que l'association s'interroge également sur le maintien de certains séjours de vacances, notamment à l'étranger. Des frais ont été engagés et une annulation tardive engendrerait des coûts (transport, hébergement).

Mme Aurélia Bresset demande ce que la Direction de l'association pense des suites à donner.

Mme Célia Bacchini répond que la principale inquiétude de l'association est que les jeunes déclarent le virus à l'étranger et doivent être hospitalisés sur place. Elle ajoute que, malgré tout, cela s'apparenterait pour l'association à un rapatriement sanitaire comme elle en organise tous les ans.

M. Patrice Lavaud demande si, dans le cas d'une situation comme celle-ci, les assurances ou les prestataires ne sont pas contraints de procéder au remboursement de l'association en cas d'annulation tardive.

M. Hassen Allouache répond que seule une circulaire émanant du Préfet pourrait permettre ce type de remboursement.

Mme Célia Bacchini déclare que, pour le moment, l'association maintient ses séjours.

M. Florencio Martin passe au point suivant à l'ordre du jour : « Présentation et approbation du budget prévisionnel 2020 ». Il donne la parole à Mme Célia Bacchini.

Mme Célia Bacchini entame sa présentation en indiquant que la présentation du Budget Prévisionnel 2020 a été simplifiée pour la bonne compréhension de toutes et tous. Elle ajoute que :

- Le BP 2020 a été élaboré avec l'aide d'un expert-comptable,
- A la différence des années passées, il a fait l'objet de plusieurs réunions techniques avec la Ville et discuté lors d'une réunion d'arbitrage en présence du Directeur Général des Services et de M. Anthony Daguet, élu aux finances.

M. Hassen Allouache doit quitter le conseil. Il donne pouvoir à M. Marc Assalit concernant le vote du budget. Il ajoute que, pour lui, ce dernier est conforme aux demandes faites à l'association par la Ville.

Mme Célia Bacchini reprend sa présentation :

Elle signale que l'association que le BP global de 2020 est équilibré avec 3 175 639 euros de produits d'exploitation plus 147 364 euros de fonds propres soit 3 323 002 euros de produits pour 3 323 002 euros de charges.

Concernant les produits :

INTITULE DES COMPTES	DETAILS	TOTAL	%
Chiffre d'affaires (produits des activités)	Participation des familles & adhésions	456 918	13,75
Subvention municipale		2 248 701	67,67
Subventions diverses	CAF PSO, CAF actions, DDCS...	445 000	13,39

Transferts de charges	Remboursement Uniformation, CNASEA, assurances...	25 020	0,75
Fonds propres		147 364	4,44
TOTAL DES PRODUITS		3 323 002	

- La subvention municipale représente 67% des produits d'Aubervacances-Loisirs. Sans elle, l'association ne pourrait pas fonctionner.
- Cette dernière a augmenté par rapport à 2019 : 5 personnels mis à disposition de l'association sont partis et ont été remplacés par des personnels associatifs. La Ville a abondé pour que l'association puisse procéder aux remplacements.
- Le chiffre d'affaire soit les participations des familles représente 13% du budget global de l'association.

Concernant les charges :

INTITULE DES COMPTES	TOTAL	%
Achats consommables	252 730	7,61
Services extérieurs	449 908	13,54
Autres services extérieurs	197 141	5,93
Impôts et taxes Charges de personnel	2 414 855	72,67
Autres charges Dépréciations et provisions Dotations aux amortissements	8 368	0,25
TOTAL DES CHARGES	3 323 002	

- La masse salariale constitue la plus grosse partie des charges de l'association soit plus de 72% du budget global.
- Les « achats consommables » correspondent aux activités concrètes mises en place par Aubervacances-Loisirs. Tous secteurs confondus, cela ne représente que 7.61% du budget global.

Mme Célia Bacchini ajoute que le BP global est découpé en 5 secteurs :

- Centres de vacances,
- Centres de loisirs,

- Centres extérieurs,
- Mini-séjours,
- Siège.

Sur l'ensemble de ces secteurs, c'est celui des centres de loisirs qui génère le plus de produits mais également de charges.

Zoom sur le secteur **centres de vacances** :

Le budget s'est construit via une saison 2020 globalement identique à 2019 :

- 1 séjour en hiver, 3 séjours au printemps, 7 séjours en juillet et 7 séjours en août (durée des séjours variable),
- 244 jours de fonctionnement,
- 612 places ouvertes,
- 9 726 journées-enfants.

Le recrutement des équipes d'animation :

Sur l'ensemble de la saison, 124 recrutements sont prévus (directeurs, adjoints pédagogiques, adjoints sanitaires, animateurs, surveillants de baignade).

Evolutions prises en compte pour l'élaboration du budget de ce secteur :

- Augmentation de la majeure partie des prestations sportives et culturelles,
- Augmentation du coût des transports (en moyenne +2%),
- Augmentation des coûts des pensions complètes (Saint-Jean d'Aulps, Vaudeurs),
- Augmentation du SMIC (+1,80%) donc de la masse salariale,
- Augmentation du nombre de jours de préparation pour les équipes de Direction.

Eléments non pris en compte dans l'élaboration de ce budget :

- La baisse des recettes liées à la mise en place du Taux de Participation Individualisé. Sur ce point, la Ville s'est engagée, si cela était nécessaire, à abonder via un Budget Complémentaire.
- Le passage de 21 à 19 jours sur les séjours été qui va permettre de proposer une semaine supplémentaire à Vaudeurs.

Coût moyen d'un séjour de vacances (durées, âges et effectifs variables)	34 973€
Coût moyen d'un séjour par enfant	1 029€
Coût moyen journalier par enfant	65€

Les produits des centres de vacances représentent 594 312 euros du budget global de l'association soit 18.72 % :

Chiffre d'affaires (produits des activités)	Participation des familles	193 024€	32,48 %
Subvention municipale		400 338€	67,36%
Autres produits	Adhésions des familles	950€	0,16%
		594 312€	100%

Mme Célia Bacchini rappelle que le « Chiffre d'affaires » du secteur vacances tel que présenté ne prend pas en compte la baisse des recettes en lien avec la mise en place du Taux de Participation Individualisé.

Les charges des centres de vacances représentent 629 511 euros du budget global soit 18,94% :

Achats consommables	Matériel pédagogique, sorties, activités spécifiques, mais aussi alimentation pour les séjours itinérants, gaz et produits d'entretien pour les campings, carburant, produits pharmaceutiques...	70 000€	11%
Services extérieurs	Pensions complètes, location emplacements campings, location de véhicules, assurances...	350 000€	
Autres services extérieurs	Transports (allers & retours, navettes), frais de déplacements pour les équipes de province, la formation des équipes de Direction...	85 000€	14%
Impôts et taxes (+ autres charges)	Taxe sur les salaires, formation continue...	6 532€	1%
Charges de personnel	Salaires bruts + charges	117 979€	
		629 511€	100%

Mme Célia Bacchini informe les administrateurs que ce sont les pensions qui constituent la majeure partie des charges de l'association.

Elle ajoute que la rubrique « Achats de consommables » correspond aux activités du secteur vacances (du ski à l'activité camping).



Zoom sur le secteur **centres extérieurs** :

Mme Célia Bacchini informe les administrateurs que ce secteur concerne le séjour au ski organisé par l'association pour le compte du Comité des Œuvres Sociales de la ville d'Aubervilliers (C.O.S).

Elle ajoute que l'association refacture au C.O.S le coût réel en intégrant, depuis cette année, des frais de siège.

Le budget s'est construit via une saison 2020 identique à 2019 :

- 1 séjour en hiver,
- 8 jours de fonctionnement,
- 70 places ouvertes,
- 560 journées-enfants.

Le recrutement de l'équipe d'animation :

- 1 directeur,
- 2 adjoints pédagogiques,
- 1 assistant sanitaire,
- 8 animateurs.

Evolutions prises en compte pour l'élaboration du budget de ce secteur :

- Augmentation de l'activité « neige »,
- Augmentation du coût des transports (en moyenne +2%),
- Augmentation du coût de la pension complète (Saint-Jean d'Aulps),
- Augmentation du SMIC (+1,80%) donc de la masse salariale.

Coût du séjour de vacances	50 760€
Coût moyen d'un séjour par enfant	725€
Coût moyen journalier par enfant	90,70€

Les produits des centres extérieurs représentent 52 020 euros du budget global de l'association soit 1,64% :

Chiffre d'affaires (produits des activités)	Facturation au COS	52 000€	99,96 %
Adhésion		20€	0,04 %
		52 020€	100%

Les charges des centres extérieurs représentent 50 760 euros du budget global de l'association soit 1.53 % :

Achats consommables	Activités neige, produits pharmaceutiques...	14 300€	28,17 %
Services extérieurs	Pension complète	21 100€	41,57 %
Autres services extérieurs	Transports (allers & retours, navettes quotidiennes)	10 600€	20,88 %
Impôts et taxes	Taxe sur les salaires	160€	0,32 %
Charges de personnel	Salaires bruts + charges	4 600€	9,06 %
		50 760€	100%

Zoom sur le secteur **centres de loisirs** :

Mme Célia Bacchini informe le conseil que le BP 2020 a été globalement élaboré sur la base d'une stabilité des effectifs enfants (mercredis / soirées / vacances) par rapport à l'année 2019 :

Mercredis :	Soirées	Vacances
Nombre de mercredis : 36	Nombre de soirées : 138	Nombre de journées vacances : 79
Nombre de journées/enfants : 19 654	Nombre de journées/enfants : 63 016	Nombre de journées/enfants : 42 224
Moyenne journalière : 546	Moyenne journalière : 457	Moyenne journalière : 535

Elle ajoute que la Ville s'est engagée à reverser à l'association ce dont elle aurait besoin en cas d'augmentation des effectifs.

Pour le moment, sur janvier et février en comparaison avec 2019, on note une augmentation de 70 enfants par mercredi et lors des vacances de février, une diminution d'une quarantaine d'enfants en soirée.

Concernant le personnel d'animation, le BP 2020 a été construit sur la base des éléments suivants :

- Taux d'encadrement moyen : Mercredis = 1 animateur pour 11 enfants, Soirées = 1 animateur pour 11 enfants, Petites vacances = 1 animateur pour 12 enfants, Grandes vacances = 1 animateur pour 10 enfants (baignades et accueil d'enfants de moins de 6 ans),
- 8 équipes d'animation permanentes pour les maisons de l'enfance et la maison des 10-13 au total 47 permanents (parmi ces 47 permanents, l'association compte 5 personnels mis à disposition par le Ville et 42 personnels associatifs),
- 8 directeurs + 8 adjoints + 20 animateurs + 10 contrats aidés,
- Des animateurs en contrat CDII mercredis / soirées et des animateurs en contrat CEE (mercredis et vacances scolaires) pour compléter les équipes.

Les produits des centres de loisirs représentent 2 120 141 euros du budget global de l'association soit 66,76% :

Chiffre d'affaires (produits des activités)	Participation des familles	191 895€	9,05%
Subvention municipale		1 476 446€	69,64%
Subventions autres	CAF Pso, CAF Actions, CNASEA	442 000€	20,85
Autres produits	Adhésions des familles	9 800€	0,46%
		2 120 141€	100%

Concernant la rubrique « subventions autres », Mme Célia Bacchini informe les administrateurs que, contrairement aux années passées, les subventions en lien avec le dispositif CAF Actions (qui sont des subventions variables) ont été intégrées à la construction du BP 2020 sur la base d'un montant minimum alloué.

Elle ajoute que la subvention du CNASEA correspond aux aides de l'Etat pour l'embauche de contrats aidés. Cette dernière est moins importante que les années passées. En effet, l'Etat remboursait 95% d'un contrat aidé en 2013 contre 55% en 2020.

Les charges des centres de loisirs représentent 2 193 588 euros du budget global soit 66.01% :

Achats consommables	Matériel pédagogique, activités, sorties, activités sportives et culturelles, nuits campées, carburant, produits pharmaceutiques...	160 430€	7%
Services extérieurs	Petites formations, location bassin piscine, réparations diverses, assurances...	7 307€	0%
Autres services extérieurs	Indemnités de transports pour le personnel permanent, frais de téléphone...	5 641€	0%
Impôts et taxes	Taxe sur les salaires, formation continue, effort de construction...	92 801€	4%
Charges de personnel	Salaires bruts + charges	1 919 691€	89%
Autres charges	Provisions (créances irrécouvrables) & amortissements	7 718€	0%
		2 193 588€	100%

Mme Célia Bacchini indique au conseil que les charges liées à la masse salariale constituent la part la plus importante du BP. Elle signale que si l'on ajoute aux charges de personnels les dépenses liées aux impôts et taxes, cela représente plus de 90% du BP.

A ce point de sa présentation, Mme Célia Bacchini demande si les administrateurs ont des questions.

M. Nabil Baziz demande si la hausse des effectifs constatée peut être mise en corrélation avec une hausse dans les écoles.

M. Marc Assalit répond que sur l'année 2019/2020, 130 enfants de moins sont scolarisés par rapport à 2018/2019. Les nombreuses constructions sont occupées par des individus n'ayant pas encore ou plus d'enfants en âge de scolarisation.

Mme Berrin Cetin signale que les écoles privées ont également vues leurs effectifs enfants augmenter.

#### Zoom sur le secteur **mini-séjours** :

Le budget s'est construit via une saison 2020 identique à 2019 :

- 8 mini-séjours de 6 jours & 5 nuits (organisés sur 7 semaines),
- 42 jours de fonctionnement,
- 144 places ouvertes,
- 864 journées-enfants.

Sur l'ensemble de la saison, 19 recrutements sont prévus :

- 3 adjoints pédagogiques issus des centres de vacances,
- 16 animateurs (CEE) des centres de loisirs.

Les directeurs des mini-séjours sont mutualisés avec les directeurs des centres de vacances.

Evolutions prises en compte pour l'élaboration du budget de ce secteur :

- Augmentation du coût des transports (en moyenne +2%),
- Coût de la pension complète identique à 2019 (28,60€ par jour et par enfant),
- Augmentation du SMIC donc de la masse salariale.

Coût moyen d'un mini-séjour (18 enfants et 2 animateurs)	6 231€
Coût moyen d'un mini-séjour par enfant	346€
Coût moyen journalier par enfant	58€

Les produits des mini-séjours représentent 50 935 euros du budget global de l'association soit 1,5% :

Chiffre d'affaires (produits des activités)	Participation des familles	9 249€	18,16%
Subvention municipale		38 686€	75,95%
Subventions diverses	CAF (projets été)	3 000€	5,89%
		50 935€	100%

Concernant la rubrique « subventions diverses », Mme Célia Bacchini explique de nouveau que, contrairement aux années passées, les subventions en lien avec le dispositif CAF été (qui sont des subventions variables) ont été intégrées à la construction du BP 2020 sur la base d'un montant minimum alloué.

Les charges des mini-séjours représentent 49 848 euros du budget global soit 1,5% :

Achats consommables	Matériel d'activité, sorties et produits pharmaceutiques	1 000€	2%
Services extérieurs	Pensions complètes à Saint-Hilaire de Riez	21 501€	42%
Autres services extérieurs	Transports (allers & retours, navettes)	12 300€	25%
Impôts et taxes	Taxe sur les salaires	785€	2%
Charges de personnel	Salaires bruts + charges	14 262€	29%
		49 848€	100%

Mme Célia Bacchini informe le conseil que la rubrique « achats de consommables » correspond à l'activité du secteur mini-séjours. Cela ne représente qu'une part minime des charges de ce secteur. En effet, les mini-séjours ayant lieu exclusivement sur le site de Saint-Hilaire de Riez, l'association privilégie sur place les activités en lien avec l'océan (baignades, pêche à pied) et gratuites de fait. Lors du mini-séjour du printemps et parce que les enfants ne peuvent pas se baigner à cette période, une sortie piscine est organisée.

M. Patrice Lavaud demande si ce sont uniquement les animateurs en Contrat d'Engagement Educatif (C.E.E), donc des vacataires, qui partent en mini-séjours.

Mme Célia Bacchini répond que l'association défend toujours le fait que les animateurs permanents, donc référents à l'année, doivent être positionnés en priorité sur les mini-séjours. Le choix a été fait de budgétiser la masse salariale au maximum en prévoyant également que si un animateur permanent part en mini-séjour, il faut le remplacer sur sa structure par un contrat C.E.E.

Mme Berrin Cetin demande si les animateurs qui partent en mini-séjour perçoivent une rémunération supplémentaire.

Mme Célia Bacchini répond que l'association à clarifier ce point lors d'une rencontre avec des juristes du syndicat employeur de l'association. Il s'avère que, sur la semaine de travail (lundi au vendredi), il n'est légalement pas obligatoire de rémunérer les salariés en plus. Leur contrat de travail initial, faisant mention du régime d'équivalence, prévoit d'éventuels séjours courts avec nuitées sans suppléments pécuniaires. Pour 2020, l'association a néanmoins prévu une légère compensation financière avec majoration de 10%.

Zoom sur le secteur **siège** :

Les produits du secteur siège représentant 358 231 euros du budget global soit 11.28% :

Subvention municipale		333 231€	93,03 %
Reprises de provisions et transfert de charges	Remboursements Uniformation	25 000€	6,97 %
		358 231€	100%

Les charges du secteur siège représentent 399 296 euros du budget global soit 12,02% :

Achats consommables	Achat de petits matériels, de fournitures administratives, carburant...	7 000€	2%
Services extérieurs	Frais de formation des personnels permanents, maintenance et contrats d'entretien...	50 000€	13%
Autres services extérieurs	Frais d'honoraires (CAC, expert-comptable...), communication, affranchissements...	83 600€	21%
Impôts et taxes	Taxe sur les salaires, formation continue, effort de construction...	19 464€	5%
Charges de personnel	Salaires bruts + charges	238 632€	59%
Autres charges	Provisions & amortissements	600€	0%
		399 296€	100%

Mme Célia Bacchini informe le conseil que 64% des charges du secteur siège sont identifiées par la masse salariale et les taxes sur les salaires pour les 4 cadres de l'association.

Elle ajoute que les « autres services extérieurs » correspondent principalement aux frais d'honoraires versés aux professionnels (Commissaire aux comptes, expert-comptable).

Elle signale ensuite qu'une partie importante des charges relative au secteur siège correspond aux frais de formation des personnels.

Mme Célia Bacchini conclut sa présentation en indiquant que, comme l'année précédente, le budget prévisionnel 2020 sera équilibré en partie grâce à un appel aux réserves de l'association.

Au 31 décembre 2018, ces fonds propres étaient de 326 000 euros.

Le Commissaire aux comptes n'ayant pas encore approuvé des comptes 2019, le montant de fonds propre en lien reste incertain. Cependant, et après une première vue globale, alors que l'association avait envisagé un déficit de 36 000 euros, il semblerait que l'association soit en réalité proche de l'équilibre. Cela est en partie dû à l'octroi, par la Ville, d'une subvention complémentaire de 120 000 euros.

Pour toutes ces raisons, il semblerait que l'association puisse clôturer l'exercice 2019 sans faire appel à ses fonds propres. Ces derniers resteraient donc au même niveau qu'en 2018.

M. Nabil Baziz demande ce que cela engendrerait si l'association n'avait plus de fonds propres.

M. Florencio Martin répond que la Ville a demandé à l'association de réduire son montant de fonds propres et de les maintenir ensuite à un niveau raisonnable. Le niveau de fonds propres de l'association est désormais bas mais si les acomptes demandés à la Ville se font sans délai, cela permet à l'association de fonctionner sans problèmes de trésorerie.

Mme Célia Bacchini ajoute que si les prévisions envisagées pour 2020 par l'association sont bonnes et si l'appel aux fonds propres est bien aux alentours de 147 000 euros, il restera à l'association, au 31 décembre 2020, environ 178 000 euros de réserve.

M. Florencio Martin ajoute qu'une vraie réflexion concernant le montant de la subvention de base allouée par la Ville à l'association est à avoir. En effet, sur la base d'un fonctionnement pérenne, l'association pourrait ne plus avoir de fonds propres pour les exercices à venir.

Le Budget Prévisionnel 2020 est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

M. Florencio martin passe ensuite aux points divers annoncés à l'ordre du jour.

La parole est donnée à Mme Stéphanie Alberto, responsable du secteur centres de loisirs.

Mme Stéphanie Alberto informe le conseil que, suite à un appel à projet auprès de la CAF, l'association s'est vue allouer une subvention de 42 580 euros pour la mise en place d'ateliers artistiques au sein des différents Accueils Collectifs de Mineurs. L'association envisage également l'ouverture d'une structure spécifique à vocation artistique.

Elle ajoute que, dans le cadre du Dispositif Handicap, la CAF a alloué à Aubervacances-Loisirs, une subvention de 160 000 euros. Grâce à cette enveloppe, l'association va pouvoir finaliser un projet muri depuis plusieurs années : la gestion de l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des centres de loisirs élémentaires embauche et gestion de personnels en lien, travail avec les familles...). A l'heure actuelle, ce dossier est géré directement par la Direction enfance de la Ville. Un travail de passation est en cours.

M. Florencio Martin demande si c'est un transfert de budget.

M. Marc Assalit répond que la Ville, dans le cadre de la CTG et dans l'esprit de la loi de 2007, a signé une convention de territoire avec la CAF pour que l'ensemble des accueils de mineurs puissent intégrer les enfants en situation de handicap.

Mme Célia Bacchini signale que la gestion du dispositif handicap au sein des Accueils de Loisirs élémentaires est en travail depuis longtemps, avant l'organisation de la CTG.

Mme Laurence Grare ajoute que si la Ville et l'association n'ont pas à rougir du travail accompli pour les enfants en situation de handicap, il n'empêche que l'intégration de ces enfants au sein des Accueils Collectifs de Mineurs au plan national reste conditionnée par l'argent. A l'heure actuelle, la Ville ne peut pas donner de suite favorable à l'ensemble des demandes d'accueils d'enfants en situation de handicap car elle n'a pas les forces humaines nécessaires.

Elle ajoute que le payas est en retard sur cette question et déplore les situations de bataille du quotidien par lesquelles passent les familles concernées.

M. Florencio Martin demande si ce transfert de compétence va se traduire par une économie pour la Ville

M Marc Assalit répond que la Ville perd, de fait une partie, de la subvention de la CAF Il reste la partie relative à l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des centres de loisirs maternels à gérer. La Direction du service enfance est dans une démarche d'amélioration quantitative et qualitative sur ce dossier.

Sans autre point abordé, le Président clôt la séance à 21h20.